

Le Témiscouata est une patrie

Pierre Bérubé

Volume 1, numéro 1, juin 1995

De Kamouraska à Rimouski : un fleuve qui a fait un pays

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11035ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bérubé, P. (1995). Le Témiscouata est une patrie. *Histoire Québec*, 1(1), 35–38.

LE TÉMISCOUATA EST UNE PATRIE

PAR PIERRE BÉRUBÉ

Lors de l'audience publique tenue à Rimouski le 4 février 1980, M. Pierre Bérubé de Cabano déposait, à titre personnel, un rapport à la Commission de la représentation électorale du Québec, chargé du redécoupage de la carte électorale au niveau provincial.

Voici une version très abrégée de ce témoignage visant à démontrer qu'il existe un coin du Québec qui s'appelle le Témiscouata, que des gens s'identifient à ce territoire bien défini et veulent être reconnus au niveau gouvernemental.

La démarche historique qui suit retrace l'évolution du territoire et cherche à prouver que «le déchirement du comté électorale du Témiscouata n'a pas encore été compris et accepté par la population», et que nous demandons notre reconnaissance.

Ce plaidoyer constitue donc, en même temps que les deux autres rapports remis à ce moment, une pièce historique que nous voulons consigner.

Selon le sociologue Ferdinand Tönnies, il existe deux sortes de solidarités. Une première forme s'appuie sur la fusion des volontés, ce qui fait que l'on se reconnaît comme membre d'une même communauté. C'est le sentiment de compatibilité ou d'appartenance ressenti par les habitants d'un territoire comme faisant partie d'un même ensemble, ayant une histoire commune et des symboles, des valeurs économiques et morales identiques.

L'autre solidarité, dite «artificielle», se caractérise plutôt par une entité administrative et il est rare qu'une personne ait le sentiment profond d'y appartenir et de s'y identifier. C'est la déli-



Scène rurale de la région du Témiscouata.
PHOTO : Gilles Boileau.

mitation d'un territoire pour des fins d'affaires, de régie, etc.

Mais avec la fusion des deux formes de solidarité, c'est-à-dire délimitation administrative et entité naturelle, nous pouvons vraiment parler de région homogène.

Ainsi, le Témiscouata ne constitue pas seulement une région physique distincte, comme en témoigne son important bassin hydrographique, mais il s'apparente à un ensemble de population s'adonnant aux mêmes activités économiques de base : exploitation forestière et agriculture marginale.

En étudiant les transformations successives du cadre territorial du Témiscouata, il est possible de cerner les motifs nous permettant de croire que les habitants vivant à l'intérieur de cette région s'identifiaient à celle-ci ou avaient l'impression d'y appartenir.

La population du Témiscouata en tant qu'entité naturelle, n'a pas eu véritablement une représentation juste à l'Assemblée nationale du Québec.

J'espère que la Commission de la représentation électorale du Québec verra enfin à définir et à décider d'une manière

rationnelle les ajustements nécessaires à la carte électorale.

I-LE PAYS MALÉCITE

Avant la présence européenne dans la région, des autochtones appelés Etchemins

ou Malécites s'étaient appropriés le territoire. La région ne correspondait peut-être pas à notre vision actuelle du Témiscouata, mais elle portait l'empreinte des mœurs et coutumes de ces premiers habitants.

Les Malécites faisaient partie de la nation des Abénaquis, eux-mêmes inclus dans la famille culturelle algonquine, et habitaient la vallée de la rivière St-Jean, du Grand

Sault et du Lac Témiscouata.

Les Amérindiens ⁽¹⁾ étant nomades, ils circulaient souvent sur de grandes distances en s'aidant des couloirs naturels. Ainsi, comme aujourd'hui, tout le territoire était dessiné par un bassin hydrographique bien pourvu en faune, en flore, en facilités de communication par voies d'eau. Le Lac Témiscouata (dit Madouaska jusque vers 1685) en formait le centre, et constituait un point de rencontre naturel. La région s'avérait en outre une zone intermédiaire, car ses habitants pouvaient échanger aussi bien avec les bandes amies du Saint-Laurent par le sentier du Grand-Portage ou en empruntant les rivières de la région de Trois-Pistoles, qu'avec celles de la région sud du Nouveau-Brunswick en utilisant le fleuve St-Jean. Les Amérindiens avaient donc élu domicile dans un réseau où il était facile de se déplacer, de communiquer, de s'adonner à la chasse domestique, base de leur survie.

D'ailleurs, s'il faut en croire une certaine source (Guillaume de Rosier, 1699) le nom de «Madawaski» accordé aux Amérindiens résidant dans la vallée de la rivière St-Jean, du Grand Sault et du lac Témiscouata à cette époque, indique bien

qu'un groupe particulier de Malécites étaient identifiés à cette région et la considéraient comme un tout.

II-DES ÉTRANGERS S'EMARENT DES TERRES

1) Les Seigneuries

Charles-Aubert de la Chenaye reçoit en 1683 au nom de ses deux enfants une étendue de trois lieues ⁽²⁾ de terre le long des bords de la «rivière nommée Madouaska proche de la rivière St-Jean avec le lac Cecemiscouata (Témiscouata) et deux lieues de profondeur dans les terres». ⁽³⁾

Le sieur de la Chenaye possède déjà la seigneurie de Rivière-du-Loup depuis 1673 et il s'efforce de mettre également la main sur les fiefs voisins. Il achète la seigneurie de Kamouraska en 1680, celle de St-Jean-Port-Joli en 1686 et celle du Bic en 1688. Il désire ainsi étendre son empire sur la plus grande partie possible du territoire afin d'établir et de contrôler un vaste réseau de traite dont le centre se situerait à Rivière-du-Loup.

La vallée du Témiscouata devient donc en ces temps une ligne de communications, un lieu de passage pour les marchands de fourrures. On croit que c'est durant cette période d'activités commerciales que Charles-Aubert de la Chenaye aurait jalonné la route du Portage. D'Acadie, les voyageurs se rendaient à la Rivière-du-Loup par la rivière St-Jean et le Portage du Témiscouata.

La délimitation juridique des seigneuries à des fins exclusivement commerciales et de négoce contribue déjà à fixer les bases d'une colonie ultérieure.

2) Le Portage

Le Portage du Témiscouata a pour but de relier la région des Maritimes à Québec. Pour les activités gouvernementales françaises, la zone du Témiscouata n'est qu'un pont entre deux centres importants tant au point de vue militaire, politique, que commercial. Les troupes militaires françaises envoyées en Acadie y passent et se tiennent en liaison avec les autorités de Québec.

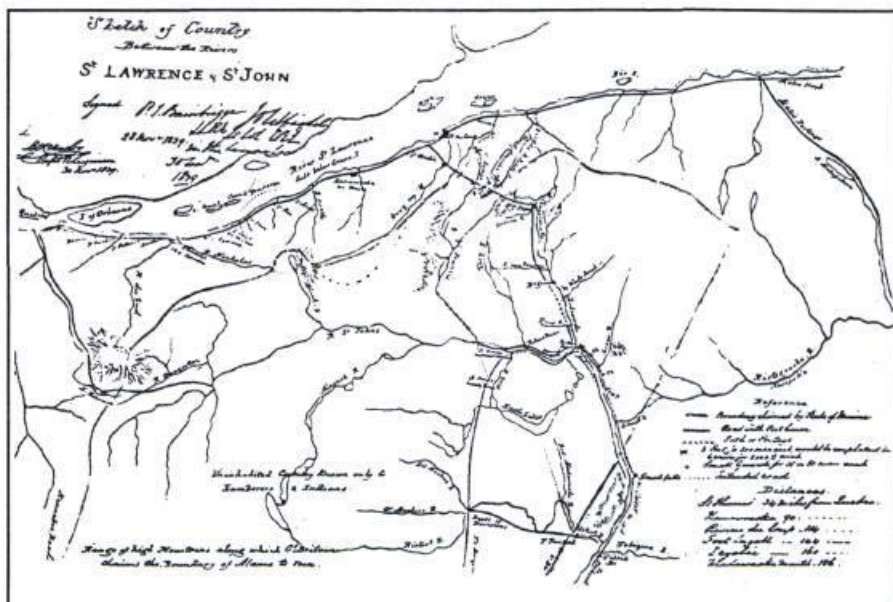
Les Britanniques reconnaissent l'utilité de cette route et s'ils revendiquent fortement la rivière St-Jean, c'est surtout dans le but de couper la communication entre Québec et Louisbourg.

La route sert également au transport des dépêches. L'intendant Bigot affirme que les courriers sont fréquents. Il y a aussi les missionnaires qui voyagent par le sentier mais l'un des groupes les plus considérables à emprunter la route du Portage

Mine de rien, dirait-on, l'appropriation juridique des terres, la construction des voies de communication, la circulation militaire rendront pratiquement obligatoire la colonisation de la région ; du moins, tous ces éléments l'entraîneront.

III-LA COLONISATION (1850-1940)

1) Le comté de Témiscouata



«Sketch of country between the Rivers St. Lawrence and St. John» Bainbridge 20 novembre 1839. La vallée de Témiscouata, par son réseau de lacs et sa «route avec portage», liait le fleuve St-Laurent et la rivière St-Jean. La carte trace le chemin utilisé par les voyageurs et les courriers. Les distances consignées en bas à droite nous indiquent que la route est bien connue et parcourue fréquemment.

La ligne découpant l'intérieur des terres est une frontière «réclamée par l'État du Maine», durant le conflit dit «de l'Aroostook» opposant les Britanniques aux Français. (Archives du Fort Ingal)

est celui des Acadiens expulsés de leur pays. À la prise de Québec par les Britanniques, le courant se fera dans l'autre sens. Les commerçants, quant à eux, continuent d'y faire le commerce des fourrures.

Dès l'année 1775, le nouveau gouvernement britannique de Québec doit améliorer le service de la poste. C'est dans ce but qu'il entreprend la construction d'une route carrossable le long du Portage, qui ne sera vraiment terminée que vers 1862. Les militaires en assurent le bon état à l'année longue.

La première phase de colonisation amène l'implantation de colons venant du sud (Acadie pour la plupart) pour l'entretien de la route du Portage. Cette étape est alliée à un mouvement dirigé par le clergé et elle est axée sur le développement de l'agriculture.

Haldimand, le gouverneur qui a fait construire le chemin du Portage, veut favoriser la colonisation afin de faciliter son entreprise. Aussi concède-t-il volontiers des terres aux Acadiens à Madawaska, car son plan est de favoriser la propagation

des établissements jusqu'au Saint-Laurent, ce qui aidera beaucoup à maintenir la communication entre les deux provinces.

Le nombre croissant d'habitants établis le long du fleuve à la hauteur de Fraserville (Rivière-du-Loup) et dans certaines municipalités, l'ouverture de paroisses un peu plus à l'intérieur des terres (St-Antonin, St-Modeste, etc.) ont déjà permis de créer un comté du nom de Témiscouata sans qu'il existe en réalité de peuplement dans la région même du Témiscouata.

La vallée de la rivière St-Jean et de la rivière Madawaska, dont les terres semblent de bonne qualité et faciles d'accès aux Acadiens, devient donc une terre de colonisation et avec les années, le nom de Madawaska s'accrochera à cette zone de peuplement tandis que le nom de Témiscouata s'appliquera plus spécifiquement à l'axe de communication du Portage et du lac Témiscouata.

Les colons s'agrippent au sol et constituent la première communauté blanche à s'identifier vraiment à ce territoire comme étant le sien.

En 1861, un recensement confirme que la population dans les environs immédiats du lac Témiscouata est de plus de 300 âmes. Deux ans plus tard, les habitants révoquent leur annexion à la municipalité de St-Antonin et divisent la nouvelle circonscription en arrondissements pour l'entretien des chemins, clôtures et fossés. Le Témiscouata devient alors un comté autonome.

La route du Portage s'améliorant, de nouveaux colons affluent du bord du fleuve et du Nouveau-Brunswick. Plusieurs paroisses prennent naissance : Notre-Dame-du-Lac (1869), St-Honoré-du-Témiscouata (1873), St-Louis du Ha! Ha! (1878), St-Benoît-de-Packington (1883), St-Clément (1883), St-Hubert (1885), Ste-Rose-du-Dégel (1885) et quelques cantons autour du lac Témiscouata.

Les nouveaux arrivants, loin de s'adonner à une agriculture de subsistance, défrichent les lots afin d'y cultiver la terre. Vers la fin du XIX^e siècle, quelques petits moulins à bois se mettent en opération et, de plus en plus, l'accent sera

mis sur ce qui deviendra la principale ressource économique de la région : le bois.

Le trafic considérable dû à l'augmentation de la population et à l'échange commercial (dont les opérations forestières sur la route du Témiscouata) rend bientôt nécessaire la construction d'un chemin de fer régional, relié au grand axe du «Transcontinental». C'est ainsi que l'on construit le chemin de fer «Témiscouata Railway» qui entre en opération le premier janvier 1889.

Ce tracé amorce le déclin du chemin du Portage comme voie de communication interprovinciale.

2) L'exploitation forestière (1900-1925)

Cette deuxième phase de colonisation est marquée par l'arrivée de différents exploitants forestiers dans la région et surtout par l'établissement de la Compagnie Fraser, présente sur la plus grande partie des terres, et des concessions forestières accordées sur l'ensemble du territoire.

Au début du XX^e siècle, le bois est expédié à Rivière-du-Loup, pour la Grande-Bretagne et l'Irlande. Un peu plus tard, en raison du mauvais état du marché d'exportation outre-atlantique, il y a augmentation des produits du bois vers les états de la Nouvelle-Angleterre et de New-York, et aussi loin qu'à Buffalo. Le bois de pulpe, quant à lui, est flotté sur le lac Témiscouata et la rivière Madawaska jusqu'au moulin à Edmunston, pour être transformé aux États-Unis à Madawaska (Maine).

Cette exploitation crée des ramifications, les chemins se développent, et d'autres paroisses prennent naissance : Cabano, Squatec, St-Elzéar, St-Alexandre, etc.

3) La crise de 1929

La troisième phase de colonisation se caractérise par l'immigration d'un certain nombre de chômeurs en provenance des «grandes villes».

Le gouvernement favorise l'idée que les masses indigentes s'exilent dans

les régions périphériques pour créer des centres de colonisation ou améliorer et développer les régions où les colons peuvent être établis.

Les nouveaux colons se fixent en grande partie sur «des terres de l'autre côté du lac» (Témiscouata), à l'exception de Notre-Dame-du-Lac qui est colonisée en même temps que St-Juste-du-Lac. Ceci donne lieu à l'ouverture de nouvelles agglomérations telles St-Émile d'Auclair (1931), St-Godard-de-Lejeune (1932), et les Lots Renversés, alors que St-Juste-du-Lac était déjà colonisé en même temps que Notre-Dame-du-Lac.

Le gouvernement fédéral décide de finaliser le grand réseau national de chemin de fer qui relie l'Est (les Maritimes) au Centre et à l'Ouest du Canada. On entreprend donc la construction de la section locale du chemin de fer dit «Transcontinental». Le premier convoi de passagers et de marchandises part de Lévis le 4 Juin 1914.

L'avènement du Transcontinental dans ce territoire forestier est à l'origine du développement démographique entre les années 1910 et 1925. Ainsi, on érige St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue (1914), St-David-d'Estcourt (1919), St-Marc-du-Lac-Long ou Les Étroits (1915), Sully et St-Éléuthère.

La compagnie Fraser deviendra vite le pôle d'identification. Les relations établies par elle marqueront non seulement la vie économique régionale, mais auront une forte influence sur l'évolution sociale et culturelle de la population du territoire, d'où le sentiment d'appartenance aux activités de la Compagnie et à la région même du Témiscouata.

Ce qui contribue au choix du site de colonisation, c'est que, d'une part, il existe de l'autre côté du lac un vaste espace prêt à recevoir l'ensemble des immigrants et, d'autre part, cette région constitue un ensemble de lots favorables au défrichement.

Dans cette perspective, c'est finalement au «prêtre-colonisateur» que revient le rôle de leadership du mouvement de colonisation. Dans le comté de

Témiscouata, c'est l'Abbé Bernier qui s'occupe de la répartition des lots et du processus de développement des terres.

L'occupation graduelle de tout le territoire et, par là, l'expansion du réseau

les mêmes intérêts, les mêmes buts, crée une solidarité et une force commune aboutissant obligatoirement à des réalisations constructives et profitables pour l'ensemble de la région et de la société québécoise.



Vue panoramique du lac Témiscouata.

PHOTO : Gilles Boileau

de communications rapproche les paroisses les unes des autres ; elles se sentent liées par les mêmes activités économiques, bien sûr, mais aussi par les mêmes problèmes et les mêmes désirs. Ce sentiment continuera d'influencer la mentalité sociale et culturelle jusqu'à nos jours.

Ce travail avait pour but de démontrer à la commission de Représentation électorale du Québec que le Témiscouata est une région distincte et autonome, et espérait amener le redécoupage de la carte électorale en faveur du Témiscouata.

La création du comté de Témiscouata à même la région aurait pour effet d'accentuer la solidarité à l'intérieur de la région, puisque l'on établirait sur le territoire même les infrastructures administratives et techniques correspondant aux besoins des habitants de la région.

Il ne sert à rien de dépenser des sommes d'argent pour la culture et le patrimoine au Québec, si l'on détruit des entités régionales telles que le Témiscouata.

L'élan d'une même population ayant

NOTES

- (1) *Amérindiens* : Indien de l'Amérique du Nord
- (2) *Lieue* : Une lieue équivaut à 4 kilomètres
- (3) Archives du Québec, «Seigneurie», «Madawaska»

Source : *Le Témiscouata, «revue d'histoire régionale» de la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata inc.*, Vol. 1, No 2, Juin 1980, pp. 17-24.

PETIT LEXIQUE

TÉMISCOUATA, Le lac

Sans aucun doute le plus grand et le plus beau de tout l'Est du Québec. Il s'écoule vers le sud, dans le bassin de la rivière Saint-Jean, via la rivière Madawaska. Long d'une cinquantaine de kilomètres, étroit et profond, le lac Témiscouata,

Toutes les représentations faites auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec ont maintenant fait l'objet d'une étude approfondie.

Les Commissaires, dans leur rapport préliminaire, avaient présenté entre autres recommandations la formation du comté de Témiscouata, estimant que «la nouvelle carte électorale répond à la double exigence de servir l'idéal démocratique de la représentation électorale et de respecter les entités naturelles».

Le comté proposé s'étendait à toute la vallée du Témiscouata, incluant le JAL et le Transcontinental, et rejoignait le bord du fleuve par l'axe de la route de Trois-Pistoles. Ce découpage, s'il répondait d'une manière satisfaisante à la demande formulée à Rimouski, brisait cependant l'intégrité des zones de Rivière-du-Loup et de Kamouraska.

Un mois après le dépôt du rapport préliminaire, la Commission revient sur sa décision. Le 30 Avril 1980, à la Chambre des Communes, la nouvelle carte électorale du Québec a été ratifiée : le comté de Rivière-du-Loup est amputé de six municipalités * qui s'ajoutent au comté de Kamouraska/Témiscouata, tel qu'il existait depuis 1972. La région du Témiscouata reste donc au sein d'un comté plus grand encore que celui qui a fait naître cette contestation.

François Pelletier

* Il s'agit de Auclair, St-Juste-du-Lac, Lejeune, Squatec, St-Honoré et St-Pierre-Lamy.

comme le lac Matapédia d'ailleurs, est orienté perpendiculairement par rapport aux plis appalachiens. Il a réussi à s'incruster dans le paysage en raison d'un surcreusement lors du passage des glaciers. Les Indiens ne s'étaient pas trompés quand ils avaient baptisé le lac. Témiscouata signifiant «c'est profond partout».